



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* * *

Séance du 17 Décembre 2014

12 - DIRECTION GENERALE

12.1 – Marché n° M2014-010 à conclure avec la société HAVAS VOYAGES pour des prestations de réservation et d'émission de titres de transport pour les élus et le personnel de Tisséo SMTC lors de déplacements professionnels - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Les élus et l'ensemble du personnel de Tisséo-SMTC, ainsi que le personnel de Tisséo-EPIC mis à disposition du SMTC, peuvent être amenés à réaliser des déplacements professionnels dans le cadre de fiches de mission délivrées par la collectivité.

Le marché a pour objet de confier au titulaire du marché les prestations suivantes :

- réservation et achat de billets de train et d'avion
- réservation et location, pour de courtes durées, de véhicules sans chauffeur
- réservation d'hôtels.

Pour répondre à ce besoin, une consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 26 janvier 2015. Le marché peut être reconduit pour trois périodes de 1 an chacune.

La Commission d'Appel d'Offres du 09/12/2014 a décidé d'attribuer le marché à la société HAVAS VOYAGES pour un montant minimum annuel de 15 000,00 Euros H.T. et un montant maximum annuel de 100 000,00 Euros H.T.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

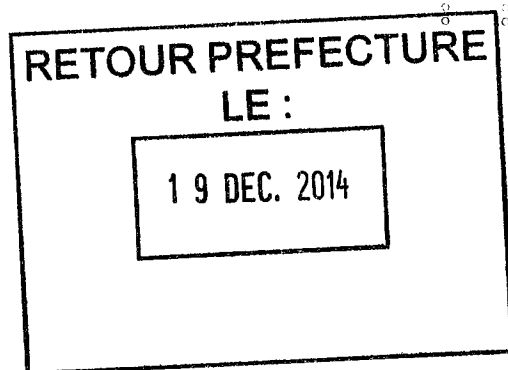
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché M2014-010 avec la société HAVAS VOYAGES pour un montant minimum annuel de 15 000,00 Euros H.T. et un montant maximum annuel de 100 000,00 Euros H.T et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les montants du marché seront identiques pour chaque période de reconduction.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 du budget 2014 et suivants du SMTC.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES